

CR du Conseil du 26 septembre 2017

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 26 septembre 2017 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Budget 2017 – décision modificative n°1

Le Conseil municipal approuve l'inscription de deux opérations d'investissement non prévues au budget primitif : un levé topographique de la friche industrielle située allée des Eglantines, et la réfection de la main courante du terrain de football de Landonvillers. Ces opérations seront financées aux deux tiers par des hausses de recettes, et le restant par des transferts de crédits déjà votés.

Personnel communal – créations de postes

Le Conseil municipal approuve la création de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, afin de nommer sur ce grade quatre agents ayant atteints les conditions d'ancienneté nécessaires pour y prétendre. Suite à leur nomination, leurs postes actuels seront supprimés après avis du comité technique.

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – signature d'un avenant

La Commune a recruté le 1^{er} juin dernier un agent à temps partiel sur un emploi aidé, pour une durée de six mois renouvelables, suite à un départ en retraite. Le conseil municipal valide l'attribution à cet agent d'une augmentation de salaire, en remplacement du régime indemnitaire communal auquel il ne peut prétendre du fait de son statut.

Bénévolat – signature de conventions d'accueil

De nombreux bénévoles dévoués participent aujourd'hui aux activités de la bibliothèque municipale, et pourquoi pas demain à d'autres services communaux, c'est pourquoi Monsieur le Maire est désormais autorisé à signer avec chacun d'eux une convention d'accueil permettant d'officialiser leur intervention au profit de la collectivité, mais aussi de leur permettre de faire valoir d'éventuels droits.

Forêt communale – destination des coupes de bois 2018

Le Conseil municipal fixe pour l'année prochaine la liste des parcelles qui seront exploitées pour les coupes de bois, ainsi que les tarifs du bois de chauffage destiné aux particuliers, lesquels restent stables cette année encore.

Attribution de subventions

Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée à la Fondation de France pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma ayant frappé les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy le mercredi 6 septembre dernier.